



COMMUNIQUÉ
N°2020-03/05/DGA/VB/RM

---000---

Objet : Coronavirus (COVID-19)
Mesures prises par la commune de Rémire-Montjoly

Faisant suite aux dernières directives du Gouvernement dans le cadre cité en objet, le Maire de la commune de Rémire-Montjoly, informe la population des nouvelles dispositions relatives au fonctionnement des services municipaux, à partir du mardi 17 mars 2020, et ce, pour une première période de 15 jours, reconductibles.

L'accès aux services publics est limité aux actes essentiels de la vie quotidienne. Cependant, des permanences et astreintes sont mises en place, en cas d'urgence dans les conditions ci-après. L'ensemble des établissements scolaires de Rémire-Montjoly restera fermé jusqu'à nouvel ordre.

Les accueils physiques pour l'ensemble des services communaux seront remplacés par un accueil téléphonique, **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30**, aux numéros ci-après, et ce jusqu'à nouvel ordre :

Hôtel de Ville :

Standard : 0594 359 000

Etat-Civil : 0594 359 082

CNI/Passeport : 0594 359 084

Services annexes :

Police Municipale : 0594 392 490 / 0694 968 581

Centre technique municipal : 0594 359 090 / 0694 202 921

En dehors de cet horaire et en cas d'urgence, contactez les numéros suivants :

0694 202 921 / 0694 968 581

Rémire-Montjoly, le 18 mars 2020



Le Maire,

JG
Jean GANTY

Diffusion :-Tous médias